

# Du 20 mai au 30 juin 2024, la concertation préalable

## POUR VOUS INFORMER ET VOUS EXPRIMER

- > Un dossier de concertation et cette synthèse, disponibles dans les mairies de Auménancourt, Bazancourt, Boulton-sur-Suippe, Bourgogne-Fresne, Brimont, Isles-sur-Suippe, Lavannes, Orainville (Aisne), Pomacle, Saint-Etienne-sur-Suippe, Warmeriville et Witry-lès-Reims, et au siège de l'hôtel de la communauté urbaine du Grand Reims (3 rue Eugène Desteuque, 51100 Reims).
- > Un site internet dédié au projet [concertationdeviation.grandreims.fr](http://concertationdeviation.grandreims.fr) avec registre dématérialisé.
- > Des registres d'expression papier disponibles dans les mairies.

### LES RENDEZ-VOUS DE PROXIMITÉ

- 20 mai à la brocante de Bourgogne-Fresne (10h-16h)
- 29 mai devant le Carrefour Contact de Bazancourt (matin)
- 21 juin au marché de Bazancourt (matin)

### LES PERMANENCES EN MAIRIE

- 3 juin à Boulton-sur-Suippe (10h-12h30)
- 10 juin à Orainville (11h-13h)
- 18 juin à Bourgogne-Fresne (10h-12h)

### LES ATELIERS THÉMATIQUES

- 4 juin, thématique agricole à Auménancourt (10h30-12h30, sur invitation)
- 10 juin, thématique entreprises à Pomacle (15h-17h, sur invitation)
- 18 juin, atelier co-construction à Saint-Étienne-sur-Suippe (18h30-20h30, inscription sur le site internet ou au 06 72 15 31 19). Nb de places limité.

### LES VISITES TERRAIN

- 20 juin, à 15h et à 18h (inscription sur le site internet ou au 06 72 15 31 19). Nb de places limité.

### LES RÉUNIONS PUBLIQUES

- 28 mai à 18h30 au gymnase de Bourgogne-Fresne
- 25 juin à 18h30 à la salle des fêtes de Boulton-sur-Suippe



le site internet du projet  
[concertationdeviation.grandreims.fr](http://concertationdeviation.grandreims.fr)



## LES ÉTAPES DU PROJET ET LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL

A l'issue de la concertation préalable, le garant établira son bilan de la concertation. La Communauté urbaine et le Département rendront publics les enseignements motivés qu'ils tirent de la concertation préalable et leurs conséquences pour le projet. En particulier, ils décideront de l'opportunité de la poursuite du projet et si tel est le cas, de la ou des options de tracé(s) à approfondir dans le cadre des prochaines phases d'études.



Projet de liaison routière  
de contournement  
de Bourgogne-Fresne  
et de Boulton-sur-Suippe

## PARTICIPEZ À LA CONCERTATION PRÉALABLE du 20 mai au 30 juin 2024

### LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

L'activité industrielle de la plateforme de Bazancourt-Pomacle poursuit son développement. Essentiellement orienté sur la bioindustrie, le site nécessite d'être approvisionné régulièrement en matières premières agricoles (betteraves, céréales, bois). Celles-ci arrivent principalement par la route, entraînant de nombreuses nuisances dans les communes traversées. Un premier aménagement reliant la plateforme à la RD74 a permis de diminuer le trafic à Pomacle et Bazancourt, mais Auménancourt, Saint-Etienne-sur-Suippe et plus particulièrement Boulton-sur-Suippe et Bourgogne-Fresne continuent de voir passer de nombreux camions, surtout pendant les campagnes betteravières et céréalières.

Le Grand Reims et le département de la Marne étudient donc la possibilité de détourner ce trafic en dehors des centres-bourgs par la création d'une liaison routière de contournement.

La conception du projet doit prendre en compte l'environnement dans lequel il s'inscrit, c'est-à-dire l'ensemble des composantes du territoire dans et autour du périmètre d'étude du projet : l'environnement physique et naturel, l'activité agricole et la propriété foncière ou encore l'aménagement du territoire et le besoin de mobilité.

### POURQUOI UNE CONCERTATION PRÉALABLE ?

La concertation préalable permet de confirmer l'opportunité du projet et le choix du (ou des) parti(s) d'aménagement afin de poursuivre les études techniques et les procédures réglementaires. Elle permet au public de mesurer les enjeux de cette opération et de réfléchir collectivement sur les choix possibles dont ceux proposés par les maîtres d'ouvrage.

Dans le cadre de sa compétence Voirie, la communauté urbaine Grand Reims pilote cette concertation, en partenariat avec le département de la Marne, en charge des études.

La concertation est placée sous la garantie de Monsieur Jean-Luc Renaud, professeur de droit, garant désigné par la Commission nationale du débat public.



+ d'info  
sur le projet  
[concertationdeviation.grandreims.fr](http://concertationdeviation.grandreims.fr)





# LES SOLUTIONS PRÉ-ÉTUDIÉES

Le projet a fait l'objet d'une phase d'études préliminaires pour en définir les caractéristiques principales et examiner plusieurs solutions en tenant compte des enjeux locaux et des objectifs visés.

Différentes options de tracé ont été déterminées et une première évaluation en matière de coûts, de complexité technique, d'effets sur le parcellaire agricole et sur l'environnement a été réalisée.

## ● L'option zéro projet

Également appelée option de référence, elle consiste à ne pas créer de nouvelle route.

## ● L'option 1

Il s'agit d'un tracé direct, TRACÉ 1, entre le giratoire existant sur la RD74 et la RD966.

## ● L'option 2

Composée de deux sous variantes de tracés s'appuyant sur le réseau de chemins agricoles existants :

- TRACÉ 2 : tracé intégrant la création d'un nouveau giratoire sur la RD74, empruntant en partie des chemins d'association foncière, traversant le bois, puis rejoignant la RD966.
- TRACÉ 3 : tracé depuis le giratoire existant sur la RD74, empruntant en partie des chemins d'association foncière, longeant le bois par le sud, jusqu'à la RD966.

## ● L'option 3

Le tracé court, TRACÉ 4, utilisant la RD74, intégrant la création d'un nouveau giratoire sur cette RD74, et empruntant en partie des chemins d'association foncière pour rejoindre la RD966.

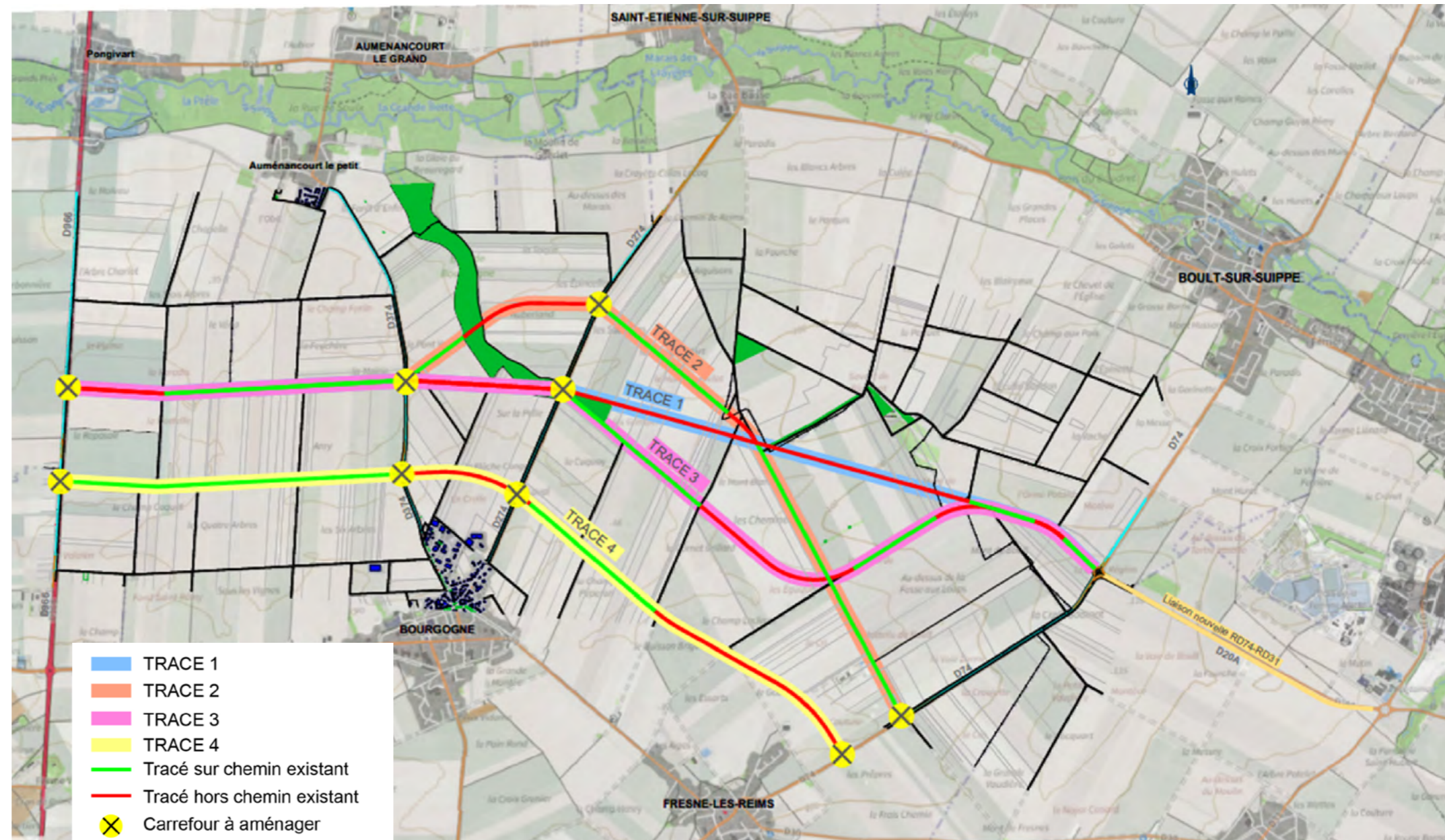
Des solutions alternatives à une voie nouvelle ont été envisagées comme une bande porteuse, le renforcement des chemins d'association foncière ou une utilisation accrue du chemin de fer.

Ces alternatives ne sont pas développées plus avant mais restent dans le champ de la concertation.



## Les objectifs du projet

- Réduire le trafic des RD20, RD30 et RD74 dans les traversées des communes de Bourgogne-Fresne, Boulton-sur-Suipe, Auménancourt et Saint-Etienne-sur-Suipe.
- Améliorer la sécurité.
- Réduire les nuisances pour les riverains, en particulier sonores.
- Développer les mobilités douces.
- Améliorer les conditions d'accessibilité de la plateforme industrielle de Bazancourt-Pomacle.



## Les chiffres clés

- **Longueur du tracé** entre 6 et 7,7 Km
- **Coût prévisionnel** entre 13,3 et 15,4 M€
- **Date prévisionnelle de réalisation** 2030
- **Emprise foncière** environ 24 ha dont une partie non artificialisée
- **Estimation baisse de trafic des poids lourds dans les communes** entre 45 et 55% selon les scénarios



L'apaisement de la circulation dans les communes constitue une opportunité pour mettre en place des aménagements utiles au développement des mobilités douces et au cadre de vie.